



Paris, le 9 janvier 2017

Explosion programmée

du service public !

Fonctionnaires en ce début 2017, nous savions depuis quelques années que nous étions une cible privilégiée des politiques gouvernementales ! Mais pas pour le bien du service public, de ses usagers et de ses agents, nous avons déjà pu le mesurer.

Toujours plus haut, toujours plus fort ! Concernant les fonctionnaires et le service public, le candidat désigné par la primaire « de la droite et du centre » a dans son projet la suppression de 500.000 emplois, soit 10% des effectifs sur la durée du quinquennat, et le retour aux 39 heures. Ajoutez-y le recul de l'âge légal de départ en retraite à 65 ans pour tous les salariés, privés et publics. Il est vrai qu'il n'y a guère de secteurs de la population qui ne soit pas promis au « choc » filloniste si, d'aventure, il devenait le 7 mai prochain, président de la République.

Selon un député de son propre parti, « c'est quelqu'un qui croit à la rédemption par la douleur, (...) il pense qu'il faut souffrir pour être sauvé » ! Une thérapie de choc pour toutes et tous, si ce n'est pour les 342.000 personnes ou 1,7% des contribuables qui paient l'Impôt sur la Fortune promis par ses soins à disparaître.



Trop de fonctionnaire ?

FAUX

La France n'a pas plus de fonctionnaires que les autres pays. En 2015, selon les chiffres de l'OFCE, 126 personnes pour 1000 habitants travaillaient dans le secteur non marchand contre 131 aux États-Unis ou 186 en Norvège. Selon ces mêmes chiffres, deux tiers des emplois non marchands sont des emplois publics, toutes fonctions publiques confondues, tous statuts, soit moins qu'en Suède (119 pour 1000), en Finlande (127 pour 1000) ou au Danemark (144 pour 1000). Sur les 126 personnes travaillant dans le secteur non marchand, 85 sont employés par la fonction publique : 37 dans la fonction publique d'État, 30 dans la fonction publique territoriale et 18 dans la fonction publique hospitalière.

Si la fonction publique territoriale a connu une hausse importante de ses effectifs, c'est du fait notable des transferts provenant ces dernières années de la fonction publique d'État. Et, de toute façon, il est **FAUX** de prétendre que le nombre de fonctionnaires a explosé ces dernières années. Leur nombre rapporté à l'ensemble de la population est tout juste passé de 7,19% en 1980 à 8,57% en 2014. Si leur part a augmenté dans la population active, c'est-à-dire la population en âge de travailler avec ou sans emploi, c'est du fait principalement du départ en retraite des « nombreux baby-boomers » (est généralement considérée comme « baby-boomer » une personne née entre 1946 et 1964).

Des fonctionnaires bien payés ?

FAUX

Selon l'INSEE, en 2014, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élevait à 20 670 euros (1 722,50 € par mois). Si ce revenu à l'année est en moyenne plus élevé dans la fonction publique que dans le secteur privé, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est, en revanche, très légèrement plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé.

.../...

L'échelle des revenus salariaux est plus dispersée que celle des salaires en ETP (Equivalent Temps Plein) car elle prend en compte les écarts de temps de travail. Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Le salaire moyen en Equivalent Temps Plein est quant à lui calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salaire total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros.



Un régime de retraite favorable ?

FAUX

A carrière identique, les salariés du privé valident davantage de trimestres que les fonctionnaires (exemple : 170 en moyenne pour les premiers

contre 164 pour les seconds pour la génération née en 1958 selon la lettre du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de septembre 2015). Concernant ces derniers, les trimestres sont décomptés de date à date. Dans le secteur privé, un trimestre est validé à hauteur de 150 fois le SMIC horaire, ce qui a pour conséquence qu'un salarié peut valider quatre trimestres au titre d'une année civile sans avoir travaillé la durée de ces quatre trimestres.

Il n'en reste pas moins que le taux de remplacement, rapport entre le montant de la retraite et celui du dernier revenu d'activité perçu, est équivalent entre public et privé pour des salaires moyens. Selon les données de la DREES reprises par la lettre du COR de septembre 2015, ce taux de remplacement à la liquidation (en % du salaire moyen des 5 dernières années à temps complet) est de 75,2% dans le secteur privé et de 73,9% dans le secteur public (valeur médiane parmi les salariés à carrière complète nés en 1946 et finissant leur carrière dans chacun de ces secteurs). De plus que se passerait-il pour les retraités et futurs retraité si cela devait leur être appliqué ?



Les règles de calcul des retraites du public et du privé diffèrent. La pension des fonctionnaires est calculée sur les six derniers mois d'activité mais intègrent peu les primes qui peuvent représenter une part importante de leur rémunération (de 10 à 30%). La retraite des salarié-e-s du privé est calculée sur les vingt-cinq meilleures années (dix avant la réforme de 1993) sur la quasi-totalité de la rémunération, primes comprises.

Malgré ces différences, les taux de remplacement du salaire par la pension sont similaires. Selon le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de janvier 2013, les taux de remplacement médians des secteurs privé et public étaient tous deux proches de 75%, respectivement de 74,5 % et 75,2%.

N'oublions pas non plus dans ce portrait de l'emploi public que, toujours selon l'INSEE, les contractuels constituent en moyenne 16% des effectifs de la Fonction publique : 14,41% dans la Fonction publique d'État, 19,33% dans la Territoriale et 16,72% dans l'Hospitalière.

Entre 2012 et 2014, leur nombre a augmenté au sein de cette dernière et n'a que légèrement diminué dans les deux autres versants de la Fonction publique.

Main d'œuvre variable d'ajustement du niveau de l'emploi avec les non remplacements de départ en retraite des fonctionnaires, leur salaire est en moyenne inférieur à celui des titulaires.



Service public,

seul patrimoine de celles et ceux

qui n'en ont pas !

Le régime des pensions des fonctionnaires est la contrepartie pour toute la population de leur statut et de leur neutralité vis-à-vis des administrés. Le service public et le statut du fonctionnaire, c'est surtout la garantie d'un accès pour toutes et tous à des besoins fondamentaux et à un traitement égal sans condition de revenu ni discrimination.

C'est donc l'ensemble des salarié-e-s qui doivent prendre conscience, au delà de la diversité de leurs statuts, de leur condition égale face à leurs employeurs. Plutôt que d'accepter la division, il faut unir luttes et revendications des salarié-e-s du privé et du public, victimes communes des intérêts d'une minorité accapareuse d'actionnaires rentiers qui ne rêvent que de transformer les missions de service public en activités lucratives et rémunératrices pour leur capital. Une meilleure répartition de la richesse passe également par des services publics étendus et conquérants.